Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 15 juillet 2019 n° 29/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze juillet à 18 heures 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 juillet 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 15 juillet 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.
Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 10 juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :
Délégués titulaires :
Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.
Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :
JC.de BORTOLI à N.CALMET, I.COUTUREAU à A.BOUSQUET, C.PUIG à JP.FLUMIAN, P.POUNT BISET à J.C LANDET, E.THIBAULT à J.LATCHE.

En exercice : 63
Présents ou représentés : 22

Délégués suppléants :
Mmes Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Francette ROS NONO.
Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Jean LATCHE, Robert MASSICOT.

Excusés :
Mmes Sophie ADROIT, Sophie MANIAGO.
Mrs Serge CAZENAVES, Jacques DOUMERC, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Patrick MAUGARD.

Objet : Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais

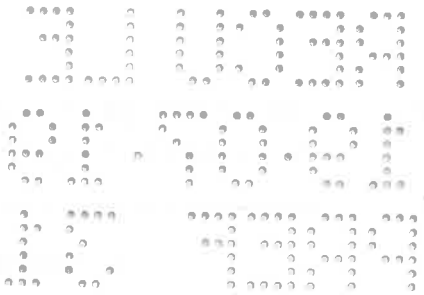

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;
Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, et portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par le PETR, entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air Energie Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu la délibération 39/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 40/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un chargé de mission Transition Energétique ;

Vu la délibération 57/2016 du 16 décembre 2016 portant sur le plan de financement lié au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 24/2017 du 27 mars 2017 définissant les modalités de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n°38/2017 du 10 juillet 2017 modification les statuts du PETR du Pays Lauragais pour intégrer la compétence PCAET et prestations de services,

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 aout 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si toutes les communautés de communes lui transfère la compétence ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56 pour le Plan Climat Air Energie Territorial et les modalités de concertation ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial.

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 229-26 du code de l'environnement impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.

Il rappelle que les 4 communautés de communes membres du PETR ont délibéré en 2017 pour transférer, en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, au PETR du Pays Lauragais la compétence pour élaborer le PCAET, réaliser l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et pour mettre en œuvre les missions du PCAET (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.) qui lui auront été confiées dans le cadre du programme d'actions.

Monsieur le Président rappelle le travail initié dans ce cadre depuis 2017, qui a donné lieu à l'établissement d'un diagnostic, une stratégie et un pré-programme d'actions à l'échelle du PETR et propre à chaque communauté de communes membre, **s'appuyant sur une large**

concertation (divers ateliers par EPCI, réunions de travail...) **dont les modalités ont été validées par délibération 24/2017 du 27 mars 2017.**
L'élaboration du PCAET est en effet régit par les articles L229-25 à L229-26 et R 229-51 à R 229-56 du code de l'environnement. L'article R229-53 énonce : « *Sans préjudice des dispositions prévues aux articles L. 120-1 et L. 229-26, [...] l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation* ». Le code de l'environnement prévoit ainsi la définition par la collectivité de modalités de concertation dont les dispositions de mises en œuvre sont libres.

Monsieur le Président rappelle les principaux enseignements issus du **diagnostic**, à savoir :
- 2 principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (agriculture (35%) et transport (33%))
- un flux de carbone lié à la forêt, aux espaces agricoles et naturel qui contribue à séquestrer 4% des émissions annuelles. La consommation d'espace fait diminuer ce flux annuel.
- 2 principaux secteurs consommateurs d'énergie finale : transport (38 %) et le résidentiel (29%).
- une consommation de 14,5% d'EnR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 65 % pour le bois bûche (en foyers ouverts peu efficaces) et 35% pour le photovoltaïque.
- une qualité de l'air méconnue. De probables dépassements principalement issus de l'agriculture et les transports
- des capacités d'injection d'EnR dans le réseau de Gaz et d'électricité sur le moyen terme, à renforcer.
- une vulnérabilité au changement climatique notamment à travers la baisse de la disponibilité de la ressource en eau ou encore une augmentation des risques naturels et épisodes caniculaires.

Au regard des grands enjeux du territoire mis en avant dans le diagnostic, Monsieur le Président rappelle **la stratégie du PCAET**, structurée autour des 4 axes du projet de territoire du PETR du Pays Lauragais, et permettant de tendre vers un territoire à énergie positive (TEPOS) en 2050 :

AXE I. CONFORTER L'AUTONOMIE ECONOMIQUE ET LA COMPLEMENTARITE DES TERRITOIRES :
1. Une économie responsable
    1.1. Stimuler une économie verte et responsable
    1.2. Promouvoir un tourisme durable
    1.3. Poursuivre des politiques exemplaires de gestion des déchets
2. Le développement de l'agriculture du futur
    2.1. Accompagner les agriculteurs dans l'agriculture du XXIème siècle
    2.2. Développer les circuits courts

AXE II. ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
3. Une facture énergétique maîtrisée
    3.1. Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
    3.2. Mobiliser l'ensemble des acteurs
4. Production d'énergie : des projets diversifiés et maîtrisés par les acteurs du territoire
    4.1. Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire
    4.2. Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et habitants
5. Le Lauragais résilient au changement climatique
    5.1. Maîtriser les risques naturels
    5.2. Impliquer tous les secteurs dans l'économie d'eau

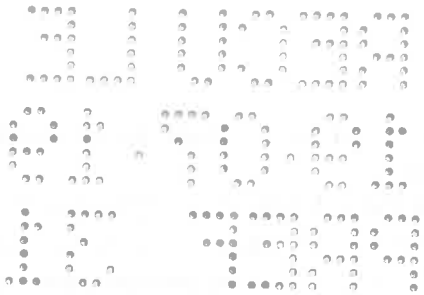

5.3. Rebrancher la climatisation naturelle du Lauragais et renforcer la prise en compte du confort d'été
5.4. Améliorer la qualité de l'air

AXE III. AMELIORER LE CADRE DE VIE, FACTEUR D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

6. Les enjeux air, énergie et climat intégrés à l'aménagement du Lauragais
   6.1. Aménager le territoire afin de réduire la portée des déplacements
   6.2. Intégrer les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement
7. Des déplacements bas carbone
   7.1. Diversifier l'offre de mobilité
   7.2. Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de services adaptée

AXE IV. ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE

8. Animation et coordination du PCAET
   8.1. Mobiliser tous les acteurs
   8.2. Piloter et suivre le PCAET
   8.3. Mener une démarche d'exemplarité interne

Monsieur le Président rappelle que le Plan Climat se veut pourvu d'une stratégie commune et cohérente à l'échelle du territoire, mais éventuellement différenciée, à savoir que chaque intercommunalité contribue à la hauteur de sa part de responsabilité et de sa volonté.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du pré-**programme d'actions** envisagées par le PETR qui s'inscrivent en complément des actions portées par chaque Communauté de communes composant le Pays.
Ce programme d'actions s'articule autour de 8 objectifs opérationnels :

1.Une économie responsable
- Organiser les éco-défis
- Elaborer, actualiser et diffuser un guide des circuits courts
- Porter une démarche de tourisme durable
- Développer un tourisme de pleine nature et le tourisme cyclable
- Animer un programme de gestion des déchets sur le canal du Midi
- Accompagner le déploiement des recycleries

2. Le développement de l'agriculture du futur
- Coordonner et accompagner les mutations en matière d'agroécologie
- Mettre en œuvre et accompagner les projets visant le développement des « circuits courts »
- Développer organiser et promouvoir les « Apéros de Pays »

3. Une facture énergétique maîtrisée
- Accompagner les communes avec un Conseiller en Energie Partagé
- Coordonner et promouvoir les Espaces Info Energie sur le territoire
- Faire évoluer les EIE vers des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique
- Animer le réseau ADS des instructeurs de permis de construire

4. Production d'Energies Renouvelables
- S'assurer de l'existence de schémas de développement des EnR et d'une animation EnR sur tout le territoire
- Réaliser et diffuser un cadastre solaire et le diffuser sur le territoire ?

5. Le Lauragais résilient aux changements climatiques
- Réduire l'imperméabilisation des sols et favoriser la bonne gestion des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme

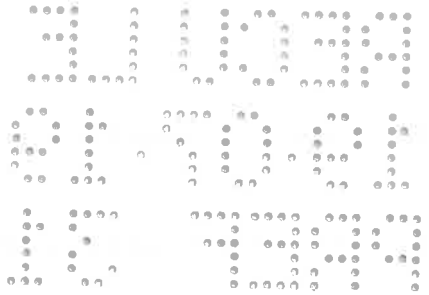

6. Les enjeux air énergie climat intégrés à l'aménagement
   - Porter un SCoT prescrivant une diversification des formes urbaines
   - Porter un SCoT prescrivant la redynamisation des centres bourgs
   - Favoriser la création des tiers-lieux
   - Faciliter le développement des ENR dans les centres bourgs en actualisant le guide SCOT et la charte paysagère
   - Intégrer le PCAET dans le SCOT, ainsi que dans l'accompagnement des communes à sa mise en œuvre et dans son suivi et évaluation
   - Animer une plateforme participative environnementale
7. Diversifier l'offre mobilité
   - S'assurer de l'existence de mesures favorisant la mobilité et de l'animation de leurs mises en œuvre sur tout le territoire
   - Mettre des vélos à assistance électrique à disposition des EPCI pour de la location longue durée
   - Favoriser le développement du co-voiturage des courtes distances sur le territoire du PETR
   - S'inscrire dans la réflexion pour le déploiement de solutions en faveur d'un transport durable (bio GNV)
8. Animation et coordination du PCAET
   - Organiser une Fête annuelle de l'énergie
   - Mobiliser les communautés de communes dans l'adaptation au changement climatique
   - Mobiliser et sensibiliser les habitants
   - Réaliser une cartographie d'information sur les services développement durable
   - Créer et animer un réseau d'échange des bonnes pratiques
   - Poursuivre l'animation des acteurs par secteur
   - Organiser des formations à destination des communautés de communes
   - Organiser des formations
   - Organiser le système de pilotage et la coordination
   - Être un centre de ressource
   - Coordonner une démarche de suivi et évaluation
   - Mener une démarche d'exemplarité interne

Concernant la **mise en œuvre du PCAET**, Monsieur le Président précise que le PETR et ses communautés de communes auront chacun leur rôle à jouer.
Le rôle du PETR sera notamment :
o La coordination du plan climat, de pilotage du suivi et évaluation
   - Mobilisation des acteurs et animation,
   - Actions collectives, formations, animation de réseau,
   - Démarche de suivi et évaluation globale du PCAET.

o Le portage d'actions dans les domaines relevant de ses compétences,
   - Articulation avec le SCoT et les documents d'urbanisme,
   - Eventuel déploiement d'outils et moyens à l'échelle du territoire de SCoT à la demande des intercommunalités,
   - Schémas et études à l'échelle du territoire de SCoT (ex : Tourisme durable, circuits courts, schéma ENR, développement des tiers lieux, schéma co-voiturage, mobilité…).

Le rôle des EPCI sera notamment de :
o Porter des actions opérationnelles dans leur champs de compétence
o Participer à la mobilisation des acteurs sur leur territoire
o Mettre en œuvre leur système de pilotage

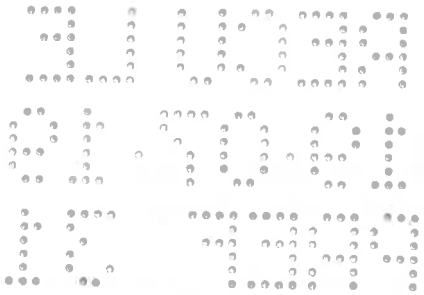

o Participer au système de suivi et évaluation

Monsieur le Président présente également **l'évaluation environnementale stratégique** du PCAET, en précisant que l'état initial de l'environnement a été réalisé dans le cadre du SCoT et permet d'identifier les enjeux environnementaux du territoire. Le PCAET a par nature un impact essentiellement positif (ou potentiellement positif) sur les enjeux environnementaux qui sont tous repris dans les objectifs explicites du PCAET.

Monsieur le Président présente enfin des éléments de **calendrier** : l'arrêt du Projet de PCAET en comité syndical du PETR du 15 juillet 2019 permettra d'engager la phase de l'autorité environnementale, de consultation du public et autres partenaires, qui nécessitera ensuite une prise en compte des avis avant adoption en Comité syndical du PETR en fin d'année 2019, début 2020.
Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide d'approuver ce projet de PCAET tel que présenté et d'engager les phases de consultation réglementairement visant l'approbation du PCAET 2019-2025.

Ayant entendu l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) - **APPROUVE** le projet de **PCAET 2019-2025** tel que présenté en séance et résumé dans le support annexé à cette délibération,

2°) – **APPROUVE** le rapport d'incidence associé au PCAET,

3°) – **AUTORISE** le Président à transmettre le projet de PCAET à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) pour avis, et à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET

4°)- **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre les actions prévues dans le pré-programme d'actions telles que présentées,

5°)- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les aides financières possible dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET,

6°)- **AUTORISE** le Président ou son représentant à répondre aux appels à projets s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du PCAET,

7°)- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à ce projet de PCAET,

8°)- **AUTORISE** le Président ou son représentant à transmettre la présente délibération à M. le Préfet ainsi qu'aux communautés de communes membres du PETR.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 15 juillet 2019.

Le Président

Georges MERIC

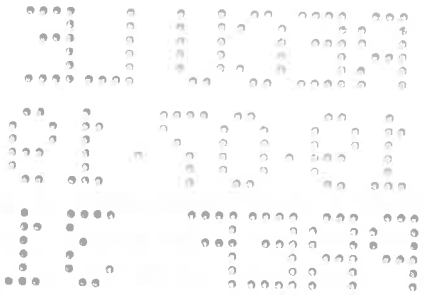

PETR Pays Lauragais

Comité Syndical
Programme d'actions

15 juillet 2019

ADEME — L'Europe s'engage en Occitanie — Occitanie

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL : L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

eco2 INITIATIVE — CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION

Un établissement de BGE Sud-Ouest

Objectifs et déroulé

1. Le PCAET
2. Rappel des objectifs stratégiques
3. Le plan d'actions et ses différentes composantes
4. L'évaluation environnementale stratégique
5. La mise en œuvre & le système suivi et évaluation
6. Calendrier de finalisation

2

1

Le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Lauragais 2019-2025

PETR
Pays Lauragais

CRP CONSULTING
CONSEIL – FORMATION
Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

PCAET du Lauragais – rappel du contexte

- Réponse à la loi transition énergétique 2015
- 3 EPCI obligés et 1 non obligé
- Choix de mutualisation :
  - Cohérence territoriale (SCOT)
  - Gain financier (+ de 50 000€)
  - Chargé de mission mutualisé
- Un transfert de compétence PCAET au PETR
- Large concertation (ateliers sur les EPCI)
- Stratégie territoriale commune respectant les spécificités intercommunales.

Les EPCI à fiscalité propre dans le PETR du Pays Lauragais en 2018

4

La démarche REPOS : Région à énergie positive

Objectif : Être la 1ère région à énergie positive en 2050

Périmètre : Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables uniquement

Objectif inscrit au SRADDET qui s'impose au SCoT

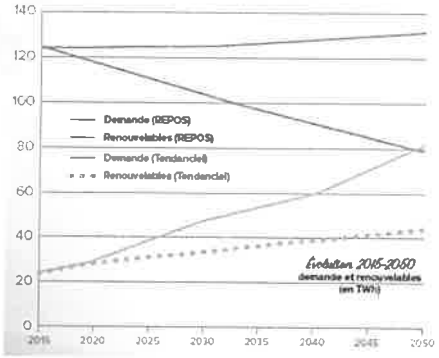

production ENR x 3,5

-40 % de consommation énergétique (-50% par habitants)

5

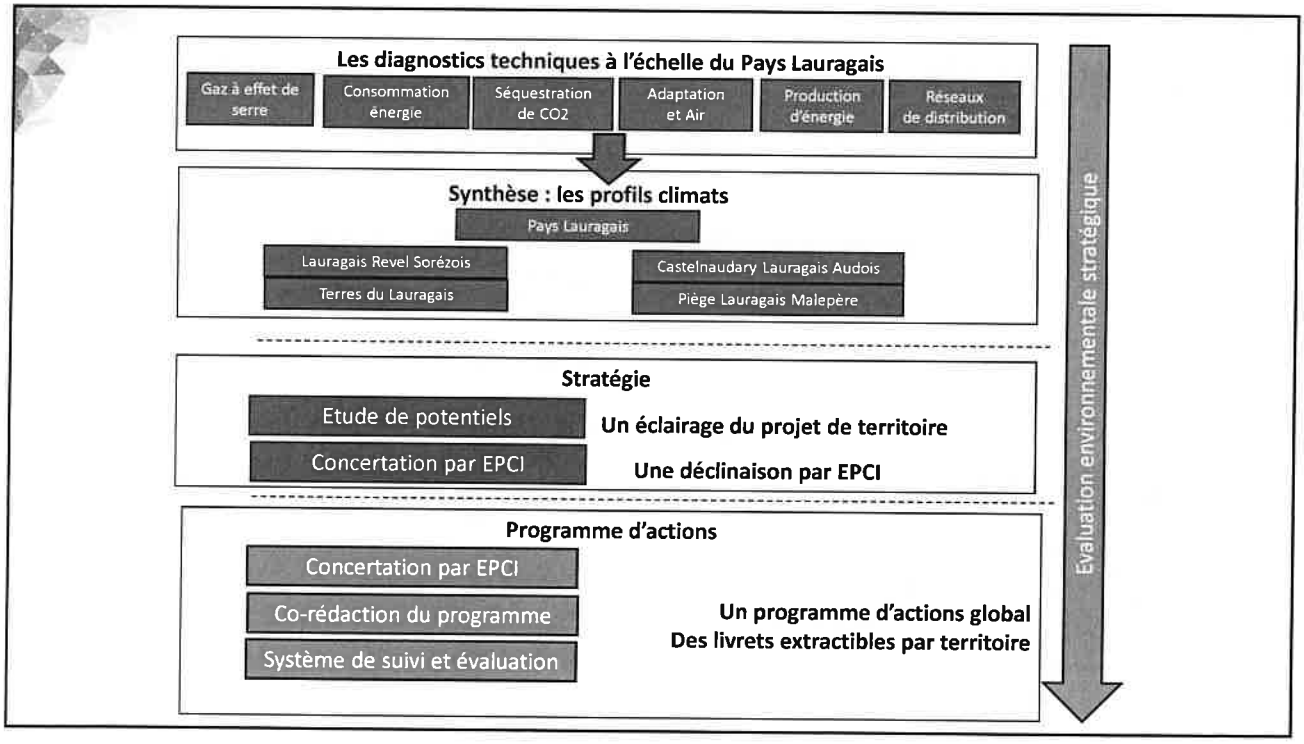

2

La stratégie du PCAET du Lauragais

PETR Pays Lauragais

CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

La stratégie et les leviers sont issus d'un travail de concertation important

Orientations stratégiques : 4 ateliers du 10 au 13 avril
Leviers quantifiés : 4 ateliers du 27 juin au 11 juillet

20 participants en moyenne,

soit environ 160 participants et 320h de travail !

8

2.1.

Projections tendancielles des émissions de Gaz à Effet de Serre et scénario quantifié

PETR
Pays Lauragais

CRP CONSULTING
CONSEIL - FORMATION
Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

SCÉNARIO D'ÉVOLUTION SUR LE PÉRIMÈTRE RÈGLEMENTAIRE - PETR

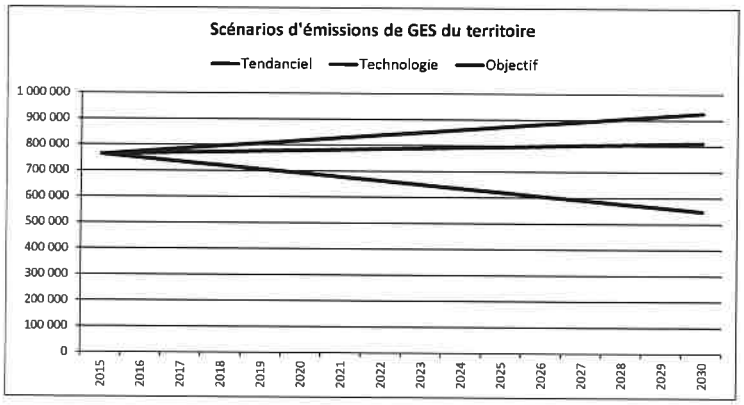

Tendanciel : +21 %

Technologique : +6 %

Objectif :
- 40 % par rapport à 1990
Soit – 28 % par rapport à 2014

10

La stratégie du PCAET

Une stratégie commune :

- Des objectifs communs
- Des leviers quantifiés définis à l'échelle du PETR

Mais différenciée :

- Chaque intercommunalité contribue à la hauteur de sa part de responsabilité et de sa volonté

11

SCÉNARIO TEPOS

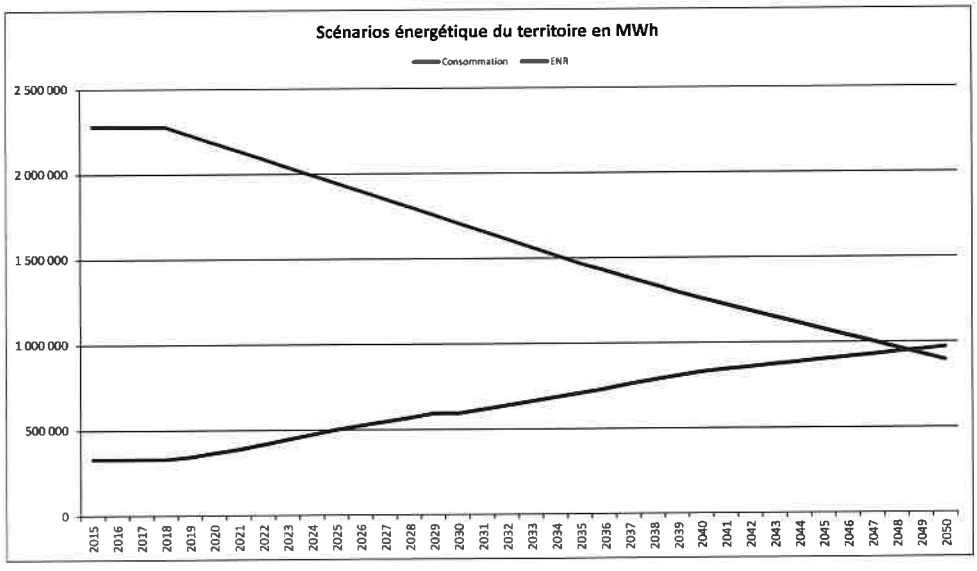

Les émissions actuelles

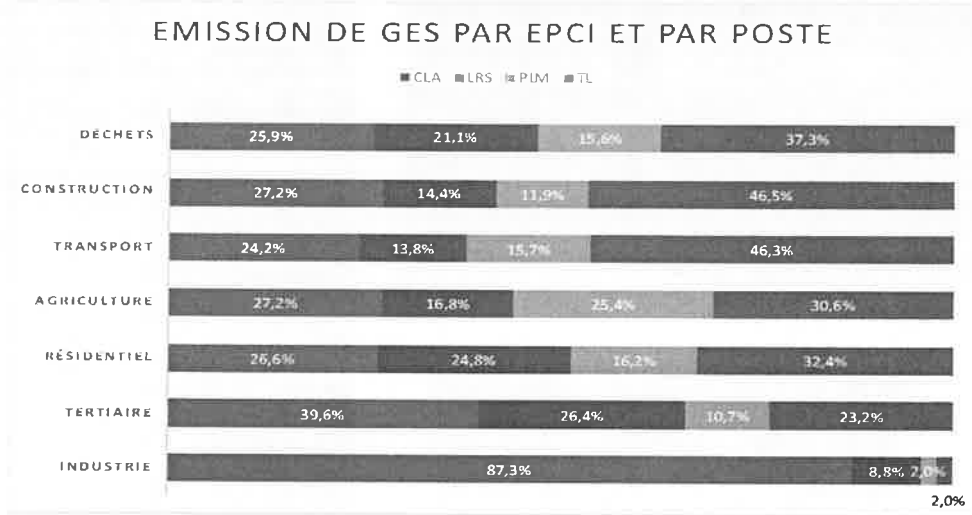

SCÉNARIO DE TRANSITION

Domaine	Levier	Unité	Etendue CLA	Etendue LRS	Etendue PLM	Etendue TL	Total PETR
Déplacements	Covoiturage domicile-travail	personnes	242	138	157	463	1000
	Télétravail 1j/semaine	personnes	145	58	47	278	528
	Véhicule alternatif	véhicules	145	108	94	278	625
	Ecoconduite	conducteurs	145	83	94	278	600
	Mobilité douce ou transport en commun	personnes	145	58	94	278	575
Fret	Rationalisation des livraisons	véhicules.km	2%	2%	2%	2%	2%
Résidentiel	Isolation toiture	logements	130	120	30	196	476
	Rénovation lourde	logements	70	80	20	108	238
	Efficacité des équipements	logements	133	124	81	162	500
	Ecogestes	logements	133	124	81	162	500
	Substitution fioul par ENR&R	logements	280	261	171	342	1054
Tertiaire	Ecogestes	emplois	420	281	115	249	1065
	Rénovation parc privé	m2	4202	1965	1150	2494	9812
	Rénovation parc public	m2	1000	600	322	698	2620
	ENR&R	m2	3362	2246	920	1995	8523
Construction	Matériaux biosourcés dans le neuf	des constructions neuves	100%	100%	100%	100%	100%
Agriculture	TCS et bancs d'essai tracteurs	exploitations	39	26	11	23	99
	Couverture des sols et réduction des engrais	de la SAU ha	1903	1173	1773	2138	6986
Industrie	Intensité énergétique	d'économie d'énergie	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%
Déchets	Réduction	DMA / an	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%
	Recyclage	recyclage / an	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,5%

SCÉNARIO DE TRANSITION

PETR	Nombre en 2	GWh en 203	Nombre en 2	GWh en 205
Eoliennes	12,1	61	34	171
Ha PV au sol	148,2	74	418	209
PV diffus	19,3	10	54	27
Logements neufs BEPOS	0,0	5	0	20
substitution ENR	0,0	91	0	183
méthanisation	4,0	20	5	25
Réseaux de chaleur	2,0	2	5	4
ENR Industrie	0,0	34	0	82
Total		**297**		**721**

CLA	Nbre 2030	GWh 2030	Nbre en 2050	GWh 2050
Eoliennes	0	0	0	0
Ha PV au sol	66	33	186	93
PV diffus	5,0	2	14	7
Logements neufs BEPOS	/	1	/	5
substitution ENR	/	24	/	47
méthanisation	1,0	5	2	10
Réseaux de chaleur	1,0	1	2	2
ENR industrie		34		82
Total		**100**		**246**

PLM	Nbre 2030	GWh 2030	Nbre en 2050	GWh 2050
Eoliennes	2,1	10	6	29
Ha PV au sol	27,0	13	76	38
PV diffus	3,0	2	8	4
Logements neufs BEPOS	/	1	/	3
substitution ENR	/	14	/	29
méthanisation	1,0	5	1	5
Réseaux de chaleur	1,0	1	1	1
Total		**46**		**109**

LRS	Nbre 2030	GWh 2030	Nbre en 2050	GWh 2050
Eoliennes	4,6	23	13	65
Ha PV au sol	19,8	10	56	28
PV diffus	4,1	2	11	6
Logements neufs BEPOS	/	1	/	4
substitution ENR		19		39
méthanisation	1,0	5	1	5
Réseaux de chaleur	0,0	0	1	1
Total		**60**		**147**

TL	Nbre 2030	GWh 2030	Nbre en 2050	GWh 2050
Eoliennes	5,5	27	15	77
Ha PV au sol	35,4	18	100	50
PV diffus	7,2	4	20	10
Logements neufs BEPOS		2		8
substitution ENR		34		68
méthanisation	1,0	5	1	5
Réseaux de chaleur	0,0	0	1	1
Total		**90**		**219**

15

2.2

Les orientations stratégiques

PETR Pays Lauragais

CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIative

Arborescence stratégique

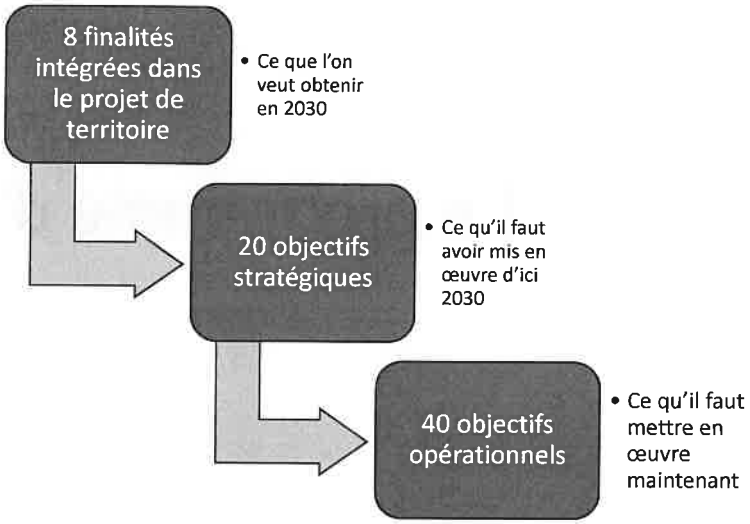

17

Arborescence stratégique

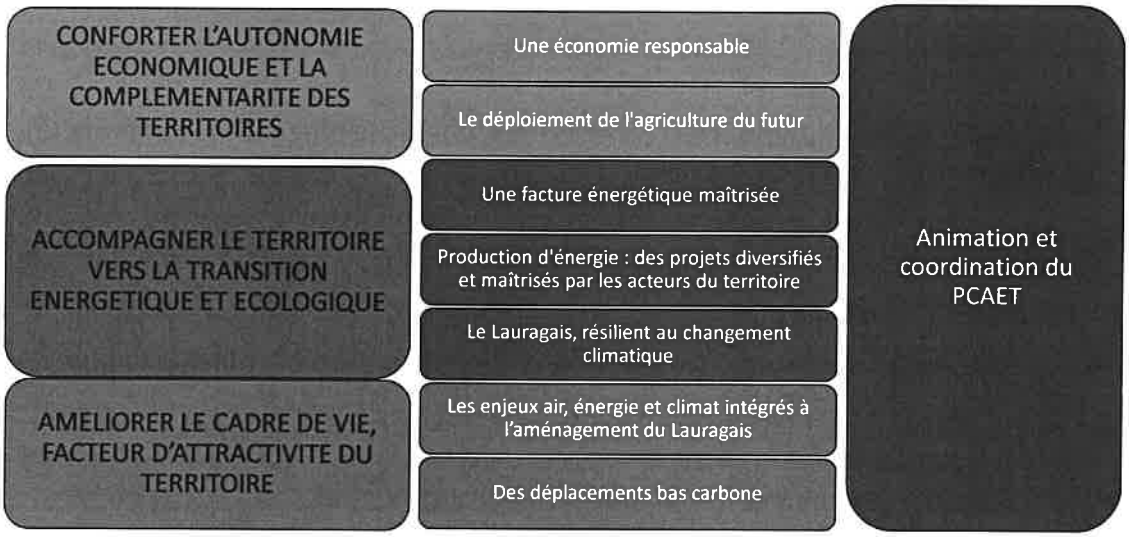

18

3

Le programme d'actions

PETR Pays Lauragais

CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

LA STRUCTURATION DU PLAN D'ACTIONS

Chaque objectif opérationnel correspond à une fiche objectif qui intégrera un ensemble d'actions ou mesures.

POURQUOI ?

- **Pour un affichage plus lisible,**
- **Pour une grande souplesse dans l'évolution du programme opérationnel.**

20

STRUCTURE DE LA FICHE OBJECTIF OPERATIONNEL

N° Fiche	**1.1.1 Prendre soin des sols agricoles et naturels en luttant contre leur érosion et contre leur artificialisation, et en améliorant leur perméabilité dans les zones urbanisées.**
	Axe 1 – XXXX
	Objectif stratégique 1.1. XXXX
Descriptif et enjeux	Les stratégies de préservation de la qualité des sols regroupent les enjeux suivants : - Diminuer l'artificialisation des sols pour laisser un maximum de surface absorber les eaux de pluie. - Dans les zones urbanisées adopter des revêtements perméables pour diminuer les ruissellements. - Dans les zones non artificialisées adopter des stratégies de lutte contre le ruissellement qui entraine l'érosion : bandes enherbés, couverts végétaux, haies, en particulier en rupture de pente.
Liens avec les objectifs réglementaires	Réduction des émissions de GES X Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR Matériaux biosourcés Qualité de l'air X Adaptation
Indicateurs de moyens	% de SAU mettant en œuvre des stratégies de lutte contre l'érosion % des nouveaux aménagements mettant en œuvre des surfaces perméables
Prise en compte de l'EES	
Commentaires	

21

PAGE SUIVANTE, LE TABLEAU DE BORD : LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires

Actions portées par EPCI

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires

Actions portées par les partenaires

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires

22

LA STRUCTURATION DU PLAN D'ACTIONS

- **38 actions portées par le PETR**
- **129 actions portées par les EPCI**
  - **Piège Lauragais Malepère – 30 actions**
  - **Terres du Lauragais – 34 actions**
  - **Lauragais Revel Sorèzois – 36 actions**
  - **Castelnaudary Lauragais Audois – 38 actions**
- **77 actions portées par les partenaires**

244 actions sur le territoire et entre 115 et 130 actions pour le PCAET de chaque EPCI

23

3 THÉMATIQUES AVEC DES BESOINS DE PROGRAMMATION ET D'ANIMATION

En s'appuyant sur les démarches existantes en cours

- Le développement de la production d'ENR
  - Via des projets maitrisés, acceptés et adaptés aux différents EPCI,

  →S'assurer de l'existence des schémas ENR et de missions d'animation sur l'ensemble du territoire
- Rénovation : massifier les politiques de rénovation à destination des habitants et collectivités vers des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique.

  →Faire émerger une offre globale et cohérente sur l'ensemble du territoire du Pays en s'appuyant / articulant / coordonnant les EIE et CEP existants.
- Impulser une « démarche mobilité » sur le territoire
  - Inscrire le Pays dans les réflexions supra-territoriales
  - Anticiper les évolutions législatives sur la mobilité et la non-mobilité
  - Initier des projets via des appels à projets (exemple: AAP France mobilités)

→ S'assurer de l'existence de mesures favorisant la mobilité et de l'animation permettant leur mise en œuvre sur le territoire

→Possibilité de commencer à répondre à des appels à projets au niveau du PETR

24

3.1.

Les actions du PETR

PETR
Pays Lauragais

CRP CONSULTING
CONSEIL - FORMATION
Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

1. Une économie responsable	2. Le développement de l'agriculture du futur	3. Une facture énergétique maîtrisée	4. Production d'ENR
• Organiser les éco-défis • Elaborer, actualiser et diffuser un guide des circuits courts • Porter une démarche de tourisme durable • Développer un tourisme de pleine nature et le tourisme cyclable • Animer un programme de gestion des déchets sur le canal du Midi • Accompagner le déploiement des recycleries	• Coordonner et accompagner les mutations en matière d'agroécologie • Mettre en œuvre et accompagner les projets visant le développement des « circuits courts » • Développer organiser et promouvoir les Apéros de Pays »	• Accompagner les communes avec un CEP • Coordonner et promouvoir les EIE sur le territoire • Faire évoluer les EIE vers des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique • Animer le réseau ADS des instructeurs de permis de construire	• S'assurer de l'existence de schémas de développement des ENR et d'une animation ENR sur tout le territoire • Réaliser et diffuser un cadastre solaire et le diffuser sur le territoire ?

26

5. Le Lauragais résilient aux changements climatiques	6. Les enjeux air énergie climat intégrés à l'aménagement	7. Diversifier l'offre mobilité	8. Animation et coordination du PCAET
• Réduire l'imperméabilisation des sols et favoriser la bonne gestion des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme	• Porter un SCoT prescrivant une diversification des formes urbaines • Porter un SCoT prescrivant la redynamisation des centres bourgs • Favoriser la création des tiers-lieux • Faciliter le développement des ENR dans les centres bourgs en actualisant le guide SCOT et la charte paysagère • Intégrer le PCAET dans le SCOT, ainsi que dans l'accompagnement des communes à sa mise en œuvre et dans son suivi et évaluation • Animer une plateforme participative environnementale	• S'assurer de l'existence de de mesures favorisant la mobilité et de l'animation de leurs mises en œuvre sur tout le territoire • Mettre des vélos à assistance électrique à disposition des EPCI pour de la location longue durée • Favoriser le développement du co-voiturage des courtes distances sur le PETR • S'inscrire dans la réflexion pour le déploiement de solutions en faveur d'un transport durable (bio GNV)	• Organiser une Fête annuelle de l'énergie • Mobiliser les communautés de communes dans l'adaptation au changement climatique • Mobiliser et sensibiliser les habitants • Réaliser une cartographie d'information sur les services développement durables • Créer et animer un réseau d'échange des bonnes pratiques • Poursuivre l'animation des acteurs par secteur • Organiser des formations à destination des EPCI • Organiser des formations • Organiser le système de pilotage et la coordination • Etre un centre de ressource • Coordonner une démarche de suivi et évaluation • Mener une démarche d'exemplarité interne

27

3.3.

Les actions des EPCI

PETR
Pays Lauragais

CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION
Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

Les incontournables

Les thèmes traités par tous les EPCI

- Tourisme cyclable et pleine nature
- Circuits courts
- Compostage
- 1eres actions à destination des acteurs agricoles
- Rénovation des bâtiments publics
- Modernisation de l'éclairage public
- 1ère approche sur la précarité énergétique via CIAS et MSAP
- Développement des tiers-lieux
- Revitalisation des centres-bourgs
- Développement du co-voiturage
- Expérimentation sur auto-partage
- Exemplarité interne : achat de véhicules électriques et politique d'achat durable
- Sensibilisation des habitants

29

Les points saillants des programmes

Piège Lauragais Malepère

- Territoire non obligé
- Peu de leviers activés à destination des acteurs économiques (et faible enjeu local)
- Un volontarisme sur les questions du tourisme durable, de l'agriculture et des circuits courts
- Une démarche emblématique et reproductible à Cazalrenoux

Lauragais Revel Sorèzois

- Une démarche PLUi, intégrant des objectifs Climat-énergie, un levier majeur.
- Un engagement couvrant de nombreux champs d'actions dont l'économie circulaire, zones d'activités, autonomie alimentaire, etc.
- Une démarche emblématique : Organic'Vallée

30

Les points saillants des programmes

Castelnaudary Lauragais Audois

- Un fort engagement sur le développement des ENR et un schéma ENR
- Un engagement couvrant de nombreux champs d'actions : animation des entreprises, tourisme durable, lutte contre l'érosion des sols, restauration collective

Terres du Lauragais

- Un engagement couvrant de nombreux champs d'actions : animation des entreprises, érosion des sols, circuits courts, schéma de mobilité douce, vers une stratégie mobilité alternative
- Une approche systématique sur la performance énergétique du patrimoine de la communauté de communes

31

Les points faibles

Des thématiques moins traitées

- Très peu d'actions sur la question du Fret et du développement du GNV (et bio-GNV)
- Un volet économique et agricole, plus en retrait : besoins de renforcer la relation avec les partenaires dans le cadre du PCAET
- La connaissance de la qualité de l'air
- Les économies d'eau
- Les questions d'urbanisme et d'aménagement qui sont des compétences communales pour 3 EPCI : des acteurs à mobiliser pour la suite.

32

REÇU LE
19.07.19
PRÉF. 31

3.4.

Les actions des partenaires

PETR
Pays Lauragais

CRP CONSULTING
CONSEIL - FORMATION
Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

Les principaux partenaires et leurs actions

CRMA /CMA/CCI	Chambres d'agricultures	Arbres et Paysages	CAUE
• TPE – PME gagnantes à tous les coûts • Eco-défi • Diagnostic énergie • Dispositif "Artisan de la Rénovation Energétique en Occitanie"	• Accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique • Soutenir et développer l'agriculture biologique • Accompagner les agriculteurs dans leurs projets de développement des ENR	• Recenser et préserver les arbres remarquables • Plantation de haies • Développement agroforesterie • Régénération naturelle assistée • Lutte contre l'érosion	• EIE • Accompagnement communes dans les projets de rénovation • Accompagnement des professionnels du tourisme sur la rénovation • Accompagnement des collectivités sur l'urbanisme durable • Intégration ENR dans le bâti

34

Les principaux partenaires et leurs actions

Conseil départementaux	Syndicat Energie	Syndicat des déchets	Et aussi
• Eco-conditionner les aides aux communes (CD31) • PIG (11-31-81) • SLIME (11) • Stratégie ENR (11) • Aire de co-voiturage (11-31) • SASAP (11-31) • Agrilocal (11-31) • Vélo-Route (11-31) • Accompagnement agriculteurs (31)	• Eclairage public • Déploiement bornes recharges électriques • SEM investissement ELO (Syaden) • Développement ENR sur bâtiment public (Syaden) • Mission bois énergie	• Broyage de végétaux (SIPOM) • Lutte contre le gaspillage alimentaire (SIPOM) • Prévention des déchets (SIPOM/COVALDEM) • Compostage (SIPOM, SMICTOM)	• ADIL 31 • ADAOA • Syndicats de SAGE • Association des Communes forestières • GRDF • Téréga • CIVAM • CUMA • Fédération de chasse • Etc.

35

4

Evaluation environnementale

PETR Pays Lauragais

CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

REÇU LE 19.07.19

LA MÉTHODE UTILISÉE

L'état initial de l'environnement a été réalisé dans le cadre du SCoT et permet d'identifier les enjeux environnementaux du territoire.

Ces derniers sont synthétisés en 5 catégories, les incidences sur :

- la biodiversité et les continuités écologiques,
- le paysage, le patrimoine et le cadre de vie,
- l'eau et les ressources naturelles,
- sur les risques majeurs,
- les pollutions et nuisances.

Pour chaque fiche objectif son impact a été évalué sur ses enjeux environnementaux :

- Positif
- Potentiellement positif
- Neutre
- Point de vigilance
- Négatif

Pour chaque point de vigilance identifié, des recommandations ont été formulées et seront intégrées dans les fiches objectifs

37

EXTRAIT DES ANALYSES

L'état initial de l'environnement a été réalisé dans le cadre du SCoT et permet d'identifier les enjeux environnementaux du territoire.

	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances	Commentaires
2.1.1. Développer une agriculture à faible impact environnemental	Positif	Positif	Positif	Neutre	Positif	Développer une agriculture a faible impact environnemental a un effet positif sur la biodiversité, le paysage, l'eau et les pollutions
2.1.2. Promouvoir de nouvelles pratiques pour le stockage de carbone, la maîtrise des risques et le rafraîchissement du territoire	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Les méthodes de stockage de carbone ont des co-bénéfice en matière de biodiversité et de réduction des ruissellements.
2.1.4. Faire des agriculteurs des acteurs énergétiques (économie d'énergie, méthanisation)	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Neutre	Point de vigilance	Développer des énergies renouvelables sur des terres agricoles peut avoir des impacts négatifs en fonction du type de projet et de leur localisation : en termes de paysage (éolien et PV), de biodiversité (éolien) et nuisances (méthanisation).

38

SYNTHÈSE

Le PCAET a par nature un impact essentiellement positif (ou potentiellement positif) sur les enjeux environnementaux qui sont tous repris dans les objectifs explicites du PCAET.

Toutefois certaines actions positives peuvent avoir un impact négatif sur d'autres et dans une logique de développement durable, il est nécessaire de s'en prémunir. Essentiellement :

- **Développement des ENR :**
  - les schémas et projets devront systématiquement s'articuler avec la préservation de la biodiversité, du patrimoine, du paysage et des terres agricoles à valeur agronomique.
  - Cet objectif d'articulation est intégré dans : le schéma ENR, la charte paysagère, le guide d'application du SCoT et le guide d'intégration du CAUE
- **Rénovation des bâtiments :** réaliser des chantiers à faible nuisance et respect des aspects paysagers et patrimoniaux.
- **Réseaux de chaleur :** veiller à l'alimentation locale issue de forêts durablement gérées
- **Aires de co-voiturage :** veiller à ne pas renforcer l'imperméabilisation des sols.

39

5

La mise en œuvre & le système de suivi et évaluation

PETR Pays Lauragais

CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

REÇU LE 19.07.19

Mise en œuvre du PCAET…

Le rôle du PETR

- Un rôle de coordination du plan climat, d'animation, de pilotage du suivi et évaluation
  - Mobilisation des partenaires et animation,
  - Actions collectives, formations, animation de réseau
  - Démarche de suivi et évaluation réglementaire: tous les 3 ans et renouvellement à 6 ans
- Le portage d'actions dans les domaines relevant de ses compétences
  - Articulation avec le SCoT et les documents d'urbanisme,
  - Eventuel déploiement d'outils et moyen à l'échelle du territoire de SCoT à la demande des intercommunalités
  - Schémas et études à l'échelle du territoire de SCoT (ex : Tourisme durable, circuits courts, schéma ENR, développement des tiers lieux, schéma co-voiturage).

Le rôle de EPCI

- Porter des actions opérationnelles dans leur champs de compétence
- Participer à la mobilisation des acteurs sur leur territoire
- Mettre en œuvre leur système de pilotage
- Participer au système de suivi et évaluation
  - ➢ Nécessité d'un élu et d'un service référent par EPCI

41

6

Calendrier de finalisation

PETR Pays Lauragais

CRP CONSULTING CONSEIL - FORMATION Un établissement de BGE Sud-Ouest

eco2 INITIATIVE

LE CALENDRIER DE FINALISATION

- Finalisation et arrêt du PCAET
  - Validation en bureau PETR : 24 juin
  - Délibération des EPCI : mi-juin
  - Délibération en Comité syndical du PETR du 15 juillet : arrêt du projet
  - Début de la phase de consultation : Dépôt Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAE) : mi-juillet 2019

- Phase de consultation
  - Retour de la MRAE 3 mois environ : octobre 2019
  - Le mois de octobre-novembre pour travailler sur les modifications demandées
  - Le mois de novembre-décembre pour la consultation électronique (1 mois)
  - Fin décembre : rapport a transmettre à la DREAL et intégration des remarques
  - Puis réponse du Préfet + Présidente de Région sous 2 mois.

- Adoption (délibération en comité syndical) du Plan Climat en février 2020

Merci de votre attention !

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES